

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE-DE-CLIFTON**

8 janvier 2018

Séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 8 janvier, à 20h00, au bureau municipal, 66 chemin Auckland, présidée par monsieur le maire Yann Vallières et à laquelle assistent les conseillers Marc Bégin, Audrey Turgeon, Perry Bell, Lee Brazel, Yves Bond et Pierre Blouin.

La directrice générale, Annie-Claude Turgeon, Bibiane Leclerc secrétaire-trésorière adjointe ainsi que l'agente de développement, Nadja Guay sont aussi présentes.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 07. Il souhaite aussi la bonne année à l'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-01-01

Il est proposé *Pierre Blouin*

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE DÉCEMBRE 2017

2018-01-02

Il est proposé par *Perry Bell*

ET RÉSOLU QUE les procès-verbaux du 4 et du 11 décembre 2017, ayant été distribués à l'avance, soient considérés comme lus et qu'ils soient adoptés tel que rédigés.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une citoyenne s'informe sur les moyens pris pour déneiger les chemins.

5. DEMANDES DE CITOYENS

5.1 Club Quad Mégantic

2018-01-03

CONSIDÉRANT QUE la pratique du sport de randonnée de V.T.T. d'hiver est de plus en plus populaire et que les élus municipaux considèrent qu'il est important de relier la Municipalité au réseau régional;

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad de Mégantic a demandé l'autorisation pour circuler sur le Chemin de Saint-Mathias et le 9^e rang jusqu'au village ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par *Lee Brazel*

ET RÉSOLU d'autoriser Club Quad de Mégantic de circuler sur le Chemin de Saint-Mathias et le 9^e rang jusqu'au village pour une période d'un an (du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018).

ADOPTÉE

5.2 Société nationale de l'Estrie

2018-01-04

CONSIDÉRANT QUE le drapeau du Québec aura 70 ans le 21 janvier 2017;

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de faire paraître une publicité dans le bulletin municipal l'Envol pour souligner les 70 ans du drapeau du Québec.

ADOPTÉEⁱⁱ

5.3 Classe 6e année

Yann Vallières et Marc Bégin se retirent des discussions

2018-01-05

CONSIDÉRANT la demande de financement de Gabrielle Boisvert-Bégin pour un groupe de 18 élèves pour un échange culturel de l'École des Trois-Cantons qui aura lieu en avril et en juin 2018;

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU d'accorder un montant de 1 000 \$ au groupe d'échange culturel de l'École des Trois-Cantons qui aura lieu en avril et en juin 2018;

ADOPTÉEⁱⁱⁱ

5.4 OTJ de St-Mathias

2018-01-06

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU de donner un montant de 500 \$ au comité O.T.J. de St-Mathias pour l'ouverture de la cour du terrain des Loisirs.

ADOPTÉE^{iv}

5.5 Remboursement frais d'activités

2018-01-07

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU de rembourser une partie des frais d'activités sportives ou culturelles selon la politique de remboursement de la Municipalité (75\$ par activité par enfants de moins de 18 ans), aux gens qui ont présenté un reçu avant le 31 décembre 2017, pour un montant total de 800 \$.

ADOPTÉE^v

6. RAPPORT DU MAIRE

Durant le mois de décembre, le maire a travaillé sur le budget de la municipalité avec la directrice générale et le conseil. Pour le service incendie, il a aidé à l'élaboration d'une entente avec Michel Richer qu'il rencontrera en janvier. Il a aussi participé au conseil d'administration de Valoris. Il a assisté à la présentation du dossier Arsenic avec Johanne Brodeur. Enfin, il a participé à la préparation des rencontres de la MRC pour l'année avec le préfet.

6.1 Représentations

Le 8 décembre, Marc Bégin est allé au souper de Noël de l'OMH, le 11, il était à la séance spéciale pour l'adoption du budget et le 18, il a participé à la réunion de l'OMH.

Audrey Turgeon a assisté à l'adoption du budget le 11 décembre et à une rencontre pour la préparation du vins et fromages, le 13.

Yves Bond a participé à l'adoption du budget le 11 décembre et a remplacé la responsable

de la maison des jeunes le 15.

Lee Brazel et Perry Bell ont assisté à la séance spéciale pour l'adoption du budget le 11 décembre.

6.2 Développement social et économique

L'agente de développement fait part des différentes rencontres auxquelles elle a assisté et fait le suivi des dossiers en cours.

Avec Gaétan Perron, ils ont rencontré Jerry Espada, pour un projet de chauffage à la biomasse, de l'école, l'église et les bâtiments municipaux, qui pourrait être financé en partie par le fonds de développement territorial. L'assemblée générale annuelle de SICA se tiendra le 28 février 2018 à la Place Auckland.

Elle nous annonce que le Croque livre est terminé et sera inauguré lors du carnaval en février. La tente de lecture sera fabriquée à la main.

Elle et la directrice générale ont rencontré Christine Baron dans le cadre du programme de soutien aux installations loisirs, dont la date limite est le 23 janvier 2018.

Une Fête de la famille sera organisée le 19 mai prochain et un comité sera formé pour l'occasion. Enfin, elle fera la recherche de financement pour l'embauche d'une personne à la coordination du SAE 2018.

6.3 Formation FQM

2018-01-08

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU d'inscrire le conseiller Yves Bond à la formation « Les rôles et responsabilités des élu(e)s donnée par la FQM à Waterville le 13 janvier 2018, au montant de 379,42 \$ (taxes incluses) et que les frais de déplacement soient remboursés selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

6.4.1 Adoption du budget révisé 2017 OMH

2018-01-09

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU

De rendre nulle et sans effet la résolution 2017-12-09;

D'approuver le budget révisé 2017 de l'Office municipal d'Habitation de St-Isidore-de-Clifton pour une contribution de 7 699 \$.

ADOPTÉE^{vi}

6.4.2 Adoption du budget 2018 OMH

2018-01-10

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU d'approuver le budget 2018 de l'Office municipal d'Habitation de St-Isidore-de-Clifton et de payer une contribution de 6 556 \$.

ADOPTÉE^{vii}

6.5 Transport de personnes HSF

2018-01-11

ATTENDU QUE l'organisme le Transport de personnes HSF assure le transport des personnes handicapées sur le territoire de la MRC du Haut-St-François;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton adhère à l'organisme Transport

de personnes HSF dont la Ville Mandataire est East Angus;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton approuve les prévisions budgétaires 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton approuve la grille tarifaire selon l'article 48.41 de la Loi sur les transports.

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton autorise le paiement de sa cotisation annuelle au montant de 3 474 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS^{viii}

6.6 Adhésion FCM

2018-01-12

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de renouveler l'adhésion à la Fédération Canadienne des Municipalités en payant la cotisation au montant de 203,03 \$ (avant taxes)

ADOPTÉE^{ix}

6.7 Rémunération des élus

Avec le projet de loi 122, les municipalités ont maintenant l'obligation d'adopter un règlement pour le traitement des élus. Comme nous possédons déjà un tel règlement, nous devons en faire une révision et le publier sur notre site internet.

7. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

7.1 Administration

La secrétaire-trésorière commente le rapport sommaire sur la situation financière de la municipalité en date du 31 décembre 2017.

7.1.1 Adhésion ADMQ

2018-01-13

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU

DE payer l'adhésion annuelle de Annie-Claude Turgeon et Bibiane Leclerc à l'Association des directeurs municipaux du Québec au coût de 450 \$ et de 428 \$ (avant taxes) respectivement et un cautionnement de 348 \$ chacune;

DE payer l'adhésion annuelle à l'Association des directeurs municipaux du Québec, de Gaétan Perron, au montant de 405 \$ ainsi que le cautionnement au montant de 348 \$, pour couvrir les actes de la dernière année

ADOPTÉE^x

7.1.2 Congrès ADMQ 2018

2018-01-14

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU

D'autoriser la directrice générale à participer au congrès annuel de l'ADMQ du 13 au 15 juin 2018 au coût de 524\$ (avant taxes) à Québec et que les frais de séjour et de déplacement soient remboursés selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE^{xi}

7.1.3 Liste des dépenses incompressibles

2018-01-15

Il est proposé par **AUDREY TURGEON**

ET RÉSOLU d'adopter les dépenses incompressibles telles qu'adoptées au budget 2018 :

02-110-00-130	Rémunération des élus	24 050,00 \$
02-110-00-133	Allocations de dépenses des élus	11 900,00 \$
02-110-00-200	Cotisations de l'employeur (avantages sociaux...)	2 000,00 \$
02-110-00-951	Quote-part MRC - Administration	29 016,00 \$
02-120-00-970	Quote-part - Cour municipale	3 000,00 \$
02-130-00-141	Salaire régulier secrétaire-trésorier	45 600,00 \$
02-130-00-142	Salaire entretien	4 200,00 \$
02-130-00-200	Cotisations employeur administration	7 470,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste et de transport - Poste	3 100,00 \$
02-130-00-331	Téléphone	2 500,00 \$
02-130-00-335	Internet au bureau municipal	2 450,00 \$
02-130-00-413	Honoraires - Comptabilité et vérification	13 000,00 \$
02-130-00-422	Assurances - Incendie 66 Auckland	1 700,00 \$
02-130-00-424	Assurances - Cautionnement/S.T.	2 600,00 \$
02-130-00-429	Ass. Bris machine - bureau	140,00 \$
02-130-00-681	Électricité / bureau municipal	3 100,00 \$
02-140-00-141	Salaire régulier sec.trés. Adj.	31 500,00 \$
02-140-00-200	Cotisations de l'employeur (avantages sociaux...)	4 725,00 \$
02-140-00-424	Assurances - Cautionnement	350,00 \$
02-140-00-452	Traitement des données	500,00 \$
02-150-00-414	Frais Fonds Information foncière	250,00 \$
02-150-00-951	Quote-part MRC - Évaluation	21 990,00 \$
02-190-00-423	Assurances - Responsabilité publique	800,00 \$
02-210-00-441	Sûreté du Québec	80 000,00 \$
02-220-00-140	Rémunération des Pompiers	26 000,00 \$
02-220-00-141	Salaire entretien équip. Incendie	3 500,00 \$
02-220-00-142	Administration-incendie	1 700,00 \$
02-220-00-200	Cotisations de l'employeur (avantages sociaux...)	4 830,00 \$
02-220-00-331	Téléphone	1 550,00 \$
02-220-00-339	Communication - Radio	800,00 \$
02-220-00-422	Ass - Incendie 53 Auckland	200,00 \$
02-220-00-423	Ass - Responsabilité civile Incendie	800,00 \$
02-220-00-425	Assurances - Véhicules Incendie	2 400,00 \$
02-220-00-429	Ass- Accident des pompiers Bris machine	750,00 \$
02-220-00-631	Essence et huile diesel	100,00 \$
02-220-00-632	Huile à chauffage	1 200,00 \$
02-220-00-681	Électricité Caserne	400,00 \$
02-220-00-959	Achats de services municipaux (entente)	2 000,00 \$
02-220-00-960	Immatriculation de véhicules	4 700,00 \$
02-220-02-631	Carburant Autopompe	300,00 \$
02-220-05-631	Carburant GMC 76	400,00 \$
02-220-06-631	Carburant Mark 95	350,00 \$
02-220-17-631	Carburant Inter 1998	300,00 \$
02-230-00-459	Entente Croix Rouge	160,00 \$
02-320-00-141	Salaire régulier -Voirie municipale	59 000,00 \$
02-320-00-142	Administration de la voirie	5 000,00 \$

02-320-00-200	Cotisations de l'employeur (avantages sociaux...)	9 600,00 \$
02-320-00-331	Téléphone garage municipal	400,00 \$
02-320-00-339	Communication – Radio	175,00 \$
02-320-00-414	Administration et informatique	350,00 \$
02-320-00-422	Ass. - Incendie garage 77 Coop	800,00 \$
02-320-00-425	Ass - Véhicules Voirie	1 400,00 \$
02-320-00-429	Ass. Bris machine Voirie	65,00 \$
02-320-00-490	Autres services/cueillette animaux	400,00 \$
02-320-00-631	Essence et huile diesel	100,00 \$
02-320-00-681	Électricité Garage municipal	6 500,00 \$
02-320-00-960	Immatriculation de véhicules	3 500,00 \$
02-320-02-631	Carburant Sterling 2008	500,00 \$
02-320-03-631	Carburant New Holland 2004	1 200,00 \$
02-320-08-631	Carburant Pick-Up	2 000,00 \$
02-320-10-631	Carburant - Inter 2015	7 250,00 \$
02-320-21-631	Carburant Western Star 2018 V21	7 250,00 \$
02-320-22-631	Carburant Niveleuse V22	6 000,00 \$
02-330-00-141	Salaire régulier - Enlèvement de la neige	45 500,00 \$
02-330-00-142	Administration Enlèvement de la neige	5 000,00 \$
02-330-00-200	Cotisations de l'employeur (avantages sociaux...)	7 575,00 \$
02-330-00-339	Communication – Radio	175,00 \$
02-330-00-414	Administration et informatique	175,00 \$
02-330-00-422	Ass - Incendie Garage 282 Rang 9	590,00 \$
02-330-00-423	Assurances - Responsabilité civile	760,00 \$
02-330-00-425	Ass - Véhicules Déneigement	1 650,00 \$
02-330-00-429	Ass. Bris machine Déneigement	50,00 \$
02-330-00-443	Contrat Enlèvement de la neige	5 000,00 \$
02-330-00-631	Essence et huile diesel	1 500,00 \$
02-330-00-681	Electricité Garage 282 Rang 9	1 800,00 \$
02-330-00-960	Immatriculation de véhicules	3 150,00 \$
02-330-02-631	Carburant Sterling 2008	1 000,00 \$
02-330-03-631	Carburant New Holland 2004	1 200,00 \$
02-330-08-631	Carburant pick-up	1 000,00 \$
02-330-10-631	Carburant Inter 2015	12 000,00 \$
02-330-21-631	Carburant Western Star 2018 V21	12 500,00 \$
02-330-22-631	Carburant Niveleuse V22	600,00 \$
02-340-00-681	Électricité Éclairage public	3 500,00 \$
02-355-00-141	Salaire régulier Signalisation routière	1 000,00 \$
02-355-00-200	Cotisations de l'employeur	150,00 \$
02-370-00-959	Quote-part MRC - Transport collectif	260,00 \$
02-370-00-970	Transport adapté	3 475,00 \$
02-413-00-141	Salaire régulier – Aqueduc	2 000,00 \$
02-413-00-200	Cotisations de l'employeur (avantages sociaux...)	300,00 \$
02-413-00-331	Téléphone	2 300,00 \$
02-413-00-411	Analyses bactériologiques	2 125,00 \$
02-413-00-422	Ass - Incendie 150 Rang 8	90,00 \$
02-413-00-429	As. Bris machine Aqueduc	10,00 \$
02-413-00-681	Électricité – Aqueduc	3 200,00 \$
02-414-00-141	Salaire régulier - Assainissement	2 000,00 \$
02-414-00-200	Cotisations de l'employeur	300,00 \$
02-414-00-411	Analyses bactériologiques	2 000,00 \$
02-414-00-422	Ass. - Incendie /Usine de traitement	3 900,00 \$

02-414-00-429	Ass. Bris machine Usine traitement	310,00 \$
02-414-00-452	Traitement des boues	3 500,00 \$
02-414-00-635	Produits chimiques	2 250,00 \$
02-414-00-681	Électricité - Usine assainissement	13 600,00 \$
02-415-00-141	Salaire régulier - Égout	2 450,00 \$
02-415-00-200	Cotisations de l'employeur (avantages sociaux...)	372,00 \$
02-415-00-423	Ass - Responsabilité publique Égout	390,00 \$
02-415-00-681	Électricité Pompe 83 Auckland	250,00 \$
02-451-00-141	Salaire régulier - Cueillette des ordures	7 800,00 \$
02-451-00-200	Cotisations de l'employeur (avantages sociaux...)	1 170,00 \$
02-451-00-490	Cueillette & transport déchets	1 600,00 \$
02-451-00-951	Quote-part MRC - Environnement	3 269,00 \$
02-451-00-953	Apport de déchets au site régional	24 000,00 \$
02-451-14-425	Assurances - Véhicules Inter 2003	207,59 \$
02-451-14-631	Carburant - Inter 2003	4 750,00 \$
02-451-14-960	Immatriculation Inter 2003	225,00 \$
02-452-00-141	Salaire régulier - Cueillette mat. rec.	6 350,00 \$
02-452-00-200	Cotisations employeur mat. Rec.	955,00 \$
02-452-00-490	Cueillette & Transports matières recyclables	2 200,00 \$
02-452-00-951	Quote-part MRC - Écocentre	1 238,00 \$
02-452-00-959	Centre de tri Sherbrooke	2 900,00 \$
02-452-14-425	Ass - Véhicules Recyclage	1 700,00 \$
02-452-14-631	Carburant - Inter 2003	4 750,00 \$
02-452-14-970	Immatriculation Inter 2003	775,00 \$
02-470-00-951	MRC - Fosses septiques	11 387,00 \$
02-520-00-970	Contr.au fin. - Office municipal d'habitation	7 700,00 \$
02-610-00-141	Salaire régulier émission des permis	5 000,00 \$
02-610-00-200	Cotisations de l'employeur (avantages sociaux...)	750,00 \$
02-610-00-424	Ass - Cautionnement Permis	2 500,00 \$
02-610-00-951	Quote-part MRC - Urbanisme	15 818,00 \$
02-620-00-141	Salaire régulier Dév. & promotion	13 000,00 \$
02-620-00-200	Cotisations de l'employeur (avantages sociaux...)	1 950,00 \$
02-620-00-951	Quote-part MRC - Dévelop. Économique	7 897,00 \$
02-701-00-141	Salaire régulier Loisirs	5 100,00 \$
02-701-00-200	Cotisation de l'employeur Loisirs	765,00 \$
02-701-20-141	Salaire Entretien - Place Auckland	1 400,00 \$
02-701-20-200	Cotisations employeur Place Auckland	210,00 \$
02-701-20-422	Ass Incendie Place Auckland	1 100,00 \$
02-701-20-423	Ass. Responsabilité civile Place Auckland	750,00 \$
02-701-20-429	Ass. Bris machine Place Auckland	90,00 \$
02-701-20-681	Électricité Place Auckland	2 500,00 \$
02-701-51-141	Salaire entretien Parc de la Croix	250,00 \$
02-701-51-200	Cotisations employeur (parc de la Croix)	38,00 \$
02-701-51-681	Électricité Parc de la Croix	300,00 \$
02-701-52-141	Salaire entretien Halte Route 253	250,00 \$
02-701-52-200	Contribution employeur Halte Route 253	38,00 \$
02-701-53-141	Salaire régulier - Camping	400,00 \$
02-701-53-200	Part employeur - Camping	60,00 \$
02-701-53-422	Ass - Incendie Camping	175,00 \$
02-701-53-423	Ass - Responsabilité civile Camping	750,00 \$
02-701-53-429	Ass - Bris machine Camping	15,00 \$
02-701-53-494	Cotisation Camping Québec	1 000,00 \$

02-701-53-681	Électricité – Camping	650,00 \$
02-701-54-141	Salaire régulier – Patinoire	2 800,00 \$
02-701-54-200	Part employeur – Patinoire	420,00 \$
02-701-54-422	Ass - Incendie Patinoire	330,00 \$
02-701-54-423	Ass - Responsabilité civile Patinoire	760,00 \$
02-701-54-429	Ass. Bris machine Patinoire	30,00 \$
02-701-54-681	Électricité – Patinoire	1 650,00 \$
02-701-71-141	LOISIRS -Salaire régulier	2 500,00 \$
02-701-71-200	LOISIRS - Contribution employeur	375,00 \$
02-701-71-331	LOISIRS – Téléphone	1 200,00 \$
02-701-71-419	LOISIRS - Contôle peste	850,00 \$
02-701-71-422	LOISIRS - Ass- Incendie	3 800,00 \$
02-701-71-632	LOISIRS - Chauffage gaz	3 300,00 \$
02-701-71-681	LOISIRS - Électricité Salle	3 200,00 \$
02-701-71-882	LOISIRS - Frais de banque	500,00 \$
02-701-72-141	SAE - Salaire régulier	6 950,00 \$
02-701-72-200	SAE - CHARGES SOCIALES	1 050,00 \$
02-702-30-141	Salaire régulier - Bibliothèque	13 000,00 \$
02-702-30-142	Salaire Entretien bibliothèque	1 000,00 \$
02-702-30-200	Cotisations employeur - Bibliothèque	2 100,00 \$
02-702-30-447	CRSBPE - location volumes	2 800,00 \$
02-702-30-660	Entretien ménager - Bibliothèque	800,00 \$
02-921-00-840	Intérêts sur dettes à l.t. à la charge : municipal	13 779,80 \$
02-990-00-882	Frais de banque	2 500,00 \$
02-990-00-885	Escompte sur taxes	2 800,00 \$
03-210-01-001	Remboursement DLT-Fonds roulement	15 064,00 \$
03-210-03-721	Préco - contribution du Québec	14 065,00 \$
03-210-04-721	R2014-89 Ch. Auckland & Fortier	92 700,00 \$
03-210-21-724	Western Star 2018 - V21	34 737,35 \$
03-210-22-724	Niveleuse John Deere V22	30 000,00 \$
03-210-50-729	Études de caractérisation	2 575,40 \$
03-310-00-000	Transfert aux activités d'investissement	89 989,85 \$
		1 104 186,99 \$

ADOPTÉE

7.1.4 Banque d'heures Infotech

2018-01-16

Il est proposé par **Yves Bond**

ET RÉSOLU d'acheter une banque de 26 heures d'assistance technique pour le logiciel Sygem d'Infotech, au coût de 1 960 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE^{xii}

7.1.5 Liste des personnes endettées

Conformément à l'article 1022 du Code municipal, la secrétaire-trésorière dépose la liste des personnes endettées envers la Municipalité en date du 31 décembre 2017.

2018-01-17

Il est proposé par **Yann Vallières**

ET RÉSOLU de poster des lettres enregistrées aux contribuables n'ayant versé aucun montant à leur compte de taxes municipales depuis plus de 1 an.

ADOPTÉE^{xiii}

7.1.6 Accès à l'information

2018-01-18

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU

DE nommer la directrice générale, Annie-Claude Turgeon, responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton en remplacement de Gaétan Perron, à la Commission d'accès à l'information du Québec;

DE nommer la secrétaire-trésorière adjointe, Bibiane Leclerc, substitut de la responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton en cas d'absence.

ADOPTÉE^{xiv}

7.1.7 Contrat Infotech

2018-01-19

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de renouveler le contrat d'entretien annuel du logiciel Sygem au montant de 4 750 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE^{xv}

7.1.8 Assurances 2018

2018-01-20

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU d'accepter le renouvellement d'assurances pour 2018 tel que proposé par La Municipale (Police d'assurance des municipalités) au montant de 26 177 \$ et d'autoriser la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité la déclaration de proposition ainsi que les avenants s'il y a lieu.

ADOPTÉE^{xvi}

7.1.9 Rémunération des employés

2018-01-21

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU d'accorder une augmentation salariale équivalente à l'Indice des prix à la consommation de septembre 2017 soit 1 % à Jonathan Brown, Alain Pouliot, Frédéric Dodier, Chantal Lemire, Bibiane Leclerc, Nadja Guay et Annie-Claude Turgeon à compter du 1^{er} Janvier 2018.

ADOPTÉE

7.1.10 Marge de crédit

2018-01-22

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU

QU'une demande soit faite à la Caisse Desjardins des Verts-Sommets de l'Estrie pour augmenter la marge de crédit des opérations courantes de la municipalité de 100 000 \$, de façon temporaire, jusqu'au 30 avril 2018;

QUE le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la

municipalité les documents concernant cette demande;

ADOPTÉE^{xvii}

7.2 Sécurité publique

Le conseiller Pierre Blouin commente les activités des pompiers en décembre. Il y avait 9 pompiers lors de la pratique de décembre qui s'est déroulée à l'intérieur étant donné la température froide. Ils ont pratiqué l'endossement des habits de pompier et des appareils respiratoires.

7.2.1 Mise-à-jour Plan mesures urgences

2018-01-23

ATTENDU QUE les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique;

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-Isidore-de-Clifton reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le Conseil municipal voit l'importance de mettre à jour la première phase du plan municipal de sécurité civile couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres en collaboration avec les représentants de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique.

Pour ces motifs,

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU :

QUE les personnes suivantes soient nommées et informées par le Conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l'Organisation municipale de la sécurité civile :

- Coordonnateur municipal de sécurité civile : Annie-Claude Turgeon
- Coordonnateur de site : Daniel Fortier
- Responsable de la mission Administration : Annie-Claude Turgeon
- Responsable de la mission Communication : Yann Vallières, Yves Bond, substitut
- Responsable de la mission Services aux sinistrés : Croix-Rouge
- Responsable de la mission Sécurité des personnes : Annie-Claude Turgeon
- Responsable de la mission Sécurité incendie : Daniel Fortier
- Responsable de la mission des transports : Alain Pouliot
- Responsable de la mission des services techniques : Alain Pouliot

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le Plan municipal de sécurité civile de notre municipalité.

ADOPTÉE^{xviii}

7.2.2 Adhésion à l'ACSIQ

2018-01-24

Il est proposé par **Pierre Blouin**

ET RÉSOLU de payer la cotisation annuelle pour Daniel Fortier à l'Association des Chefs d'Incendie du Québec au montant de 255 \$ (avant taxes).

ADOPTÉE^{xix}

7.3 Voirie

La directrice générale informe le conseil des travaux effectués à la voirie ce mois-ci et des investissements à faire dans les prochains mois en voirie. Aucune grande dépense prévue autre que celles en lien avec le nouveau camion et les préparatifs de la flotte de véhicules.

Alain Pouliot a comme projet de modifier la niveleuse pour ouvrir des chemins qui deviendraient inaccessibles et le conseil est d'accord pour étudier le projet.

7.3.1 Formations COMBEQ

2018-01-25

Il est proposé par **Lee Brazel**

ET RÉSOLU

QU'Annie-Claude Turgeon et Alain Pouliot soient inscrits à une formation concernant le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22) au coût de 550,07 \$ (avant taxes) chacun, les 14 et 15 mars 2018, à Bromont;

QU'Annie-Claude Turgeon soit inscrite à la formation Émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter, au coût de 294,80 \$ (avant taxes), le 25 avril 2018, à Saint-Jérôme;

QU'Annie-Claude Turgeon soit inscrite à la formation Rôle de l'officier municipal et atelier pratique sur l'application des règlements d'urbanisme, au coût de 550,07 \$ (avant taxes), les 5 et 6 décembre 2018, à Orford.

QUE les frais de déplacement soient remboursés selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE^{xx}

7.3.2 Entretien des trottoirs

2018-01-26

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU de donner le contrat de déneigement des trottoirs du bureau municipal et de la Caisse Desjardins par James Legacy au montant de 200\$

ADOPTÉE^{xxi}

7.4 Environnement

7.4.1 Offre services - Eau potable et eaux usées

2018-01-27

CONSIDÉRANT QUE le suivi et l'exploitation mensuel des installations d'eau potable et d'eaux usées devront être effectués par un technologue accrédité et détenteur d'un certificat de qualifications professionnelles émis par Emploi-Québec, en conformité avec l'article 44 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP), ainsi qu'avec l'article 10 du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU);

CONSIDÉRANT QUE Gaétan Perron effectue ces tâches depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT l'offre de service STV-014-2A18 de la firme AVIZO experts-conseil présenté au conseil;

Il est proposé par **Audrey Turgeon**

ET RÉSOLU :

QU'un appel d'offres sur invitation soit lancé pour le suivi et l'exploitation mensuel des installations d'eau potable et d'eaux usées^{xxii};

QUE Gaétan Perron soit mandaté à effectuer le suivi et l'exploitation mensuel des installations d'eau potable et d'eaux usées, au salaire horaire de 2017, en attendant le résultat de l'appel d'offres.

ADOPTÉE

7.4.2 Déclaration commune Forêt

2018-01-28

CONSIDÉRANT QUE les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives;

CONSIDÉRANT QUE le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt;

Il est proposé par **Marc Bégin**

ET RÉSOLU

D'APPUYER la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017 ;

DE DEMANDER à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017;

DE TRANSMETTRE cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

ADOPTÉE^{xxiii}

7.4.3 Milieux humides-financement des nouvelles responsabilités

2018-01-29

CONSIDÉRANT QUE la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

CONSIDÉRANT que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée;

CONSIDÉRANT qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation;

CONSIDÉRANT QUE les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec.

Il est proposé par **Yann Vallières**

ET RÉSOLU

DE DEMANDER au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux

MRC de compléter l'identification des milieux humides;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques;

DE DEMANDER au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi n° 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques;

DE DEMANDER à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE^{xxiv}

7.4.4 Matières organiques

La directrice générale informe le conseil des obligations en matières de collecte des matières putrescibles.

7.4.5 Installations septiques

La directrice générale informe le conseil qu'il y a présentement 31 contribuables sur une centaine ciblée au départ, qui bénéficieront du programme de financement de mise aux normes des installations septiques, pour un montant total de 382 650 \$. Quelques soumissions sont encore à venir.

12 clients ont effectué leurs travaux en 2017 dont 1 bénéficiera du financement municipal.

10 clients ont affirmé vouloir faire leurs travaux de mise à niveau en 2018 et se financeront eux-mêmes. Enfin, il restera en 2018, environ 70 installations non conformes et qui auront potentiellement besoin de financement pour la mise à niveau.

7.5 Entretien de la patinoire

Les employés de la voirie font présentement le déneigement de la patinoire avec l'aide de bénévoles.

8. PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION

8.1 Présentation r2017-110

En vertu de l'article 445 du code municipal, des copies du règlement ont été mis à la disposition des conseillers et du public et la secrétaire-trésorière présente le projet de règlement 2017-110 concernant le règlement d'emprunt pour la mise aux normes des installations septiques, qui vise les citoyens ayant déposé une demande au programme de mise aux normes des installations septiques avant le 31 décembre 2017. Le coût et le mode de paiement et de remboursement sont aussi présentés.

8.2 Avis de motion r2017-110

Le conseiller **Marc Bégin** donne avis de motion qu'à la prochaine session ou à une session ultérieure de ce Conseil, il proposera ou fera proposer le Règlement r2017-110 intitulé règlement décrétant une dépense n'excédant pas 463 966,23 \$ et un emprunt de 463 966,23 \$ pour les demandes admissibles faites en vertu du « *Programme de mise aux normes des installations septiques de la municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton* »

8.3 Présentation r2018-113

En vertu de l'article 445 du code municipal, des copies du règlement ont été mis à la disposition des conseillers et du public et la secrétaire-trésorière présente le projet de règlement 2018-113 remplaçant le règlement 2016-99, concernant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

8.4 Avis de motion r2018-113

Le conseiller **Pierre Blouin** donne avis de motion qu'à la prochaine session ou à une session ultérieure de ce Conseil, il proposera ou fera proposer le Règlement r2018-113 remplaçant le règlement 2016-99 sur le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

9. RÈGLEMENT

9.1 Adoption du Règlement d'imposition 2018-112

2018-01-30

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton a adopté son budget pour l'année 2018 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi et l'avoir lu;

CONSIDÉRANT QUE, en vertu de l'article 445 du code municipal, le secrétaire-trésorier a mentionné, lors de la séance spéciale tenue le 11 décembre 2017, que ce règlement a pour objet de fixer le taux de taxes foncières et les différentes tarifications imposées pour l'exercice financier de l'an 2018, et que des copies du règlement ont été mis à la disposition du public;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par **Perry Bell** à une séance spéciale de ce Conseil tenue le 11 décembre 2017 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par **Perry Bell**

ET RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil de la Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton ordonne et statue par le présent règlement qu'il suit à savoir:

SECTION 1

TAXES FONCIÈRES

Article 1

Qu'une taxe de 0,895\$ par 100\$ de la valeur réelle, telle que portée au rôle d'évaluation, soit imposée et prélevée pour l'année 2018, sur tout terrain, lot ou partie de lot, avec toutes les constructions y érigées, s'il y a lieu, et tout ce qu'incorporé au fonds et défini par la charte et par la Loi comme bien-fonds ou immeuble.

SECTION 2

COMPENSATION POUR LE SERVICE D'AQUEDUC

Article 2.1

Qu'une compensation annuelle de **0,59** \$ du mètre cube de consommation soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2018 à tous les usagers du service d'aqueduc selon la lecture du compteur d'eau.

Article 2.2

Qu'une compensation annuelle de 1,00\$ du mètre de front soit imposée sur tous les terrains desservis par le réseau d'aqueduc.

Article 2.3

Que la compensation pour le service d'aqueduc doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire.

Article 2.4

Que la compensation pour le service d'aqueduc est assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due.

SECTION 3

COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ÉGOUTS ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Article 3.1

Qu'une compensation annuelle de **2,70**

\$ du mètre cube de consommation d'eau soit imposée et prélevée pour l'année fiscale 2018 à tous les usagers du service d'égout selon la lecture du compteur d'eau.

Article 3.2

Qu'une compensation annuelle de 1,50\$ du mètre de front soit imposée sur tous les terrains desservis par le réseau d'égout.

Article 3.3

Que la compensation pour le service d'égout doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire.

Article 3.4

Que la compensation pour le service d'égout est assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elle est due.

SECTION 4

COMPENSATION POUR LE SERVICE D'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS

Article 4.1

Qu'une compensation annuelle de 145\$ soit imposée et prélevée pour chaque logement, qu'il soit inclus dans une résidence, un bâtiment à logements multiples, une maison mobile ou faisant partie d'un boisé.

Article 4.2

Qu'une compensation annuelle de 90\$ soit imposée et prélevée pour chaque chalet, maison de villégiature.

Article 4.3

Qu'une compensation annuelle de 145\$ soit imposée et prélevée pour les fermes de production animale.

Article 4.4

Qu'une compensation annuelle de 290\$ soit imposée et prélevée pour les industries et commerces et services.

Article 4.5

Qu'une compensation supplémentaire annuelle, dite de recyclage, au montant de 75\$ soit imposée et prélevée sur chaque logement, qu'il soit inclus dans une résidence, un bâtiment à logements multiples, une maison mobile ou faisant partie d'une ferme ou d'un boisé, sur chaque industries ou commerces.

Article 4.6

Que la compensation pour le service d'enlèvement des déchets doit, dans tous les cas, être payée par le propriétaire.

Article 4.7

Que la compensation pour le service d'enlèvement des déchets est assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elles sont dues.

SECTION 5

APPLICATION DU RÉGLEMENT SUR L'ÉVACUATION ET LE

TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

- 5.1 Qu'une compensation annuelle selon la grille de tarifs de la MRC du Haut-St-François, soit imposée et prélevée pour chaque résidence permanente ou saisonnière pour le service dispensé par la MRC du Haut-Saint-François pour le mesurage, la cueillette, le transport et le traitement des boues de fosses septiques des résidences isolées.
- 5.2 Que cette compensation annuelle selon la grille de tarifs de la MRC du Haut-St-François est assimilée à une taxe foncière imposée sur l'immeuble ou bâtiment en raison duquel elles sont dues.

SECTION 6 **RÈGLEMENT CONCERNANT LES CHIENS**

Article 6.1

Que le coût de la licence de ou du permis d'élevage tel que prescrit par le règlement numéro 2017-105 concernant les animaux domestiques, est inscrit au compte de taxes.

Article 6.2

Que le coût de la licence de chien ou du permis d'élevage de chiens est assimilée à une taxe foncière imposable sur l'immeuble où bâtiment ou loge(nt) le(s) animal(ux).

SECTION 7 **TAUX APPLICABLES AUX RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

Le taux applicable au règlement d'emprunt énuméré ci-après, tel qu'établi par ce règlement :

Article 7.1

Règlement 2009-59 concernant des études de caractérisation pour les contribuables inscrits :

Solde de Capital & intérêts par client

359,84 \$ répartis sur 4 ans = 89,86 \$

SECTION 8 **MODALITÉ DE PAIEMENT**

Article 8.1

Que chaque fois que le total de toutes les taxes dépasse 300\$ par unité d'évaluation, le compte est divisible en quatre versements égaux, dont le premier versement vient à échéance 30 jours après l'envoi du compte soit le 15 février 2018, le second versement vient à échéance le 16 avril 2018, le troisième versement vient à échéance le 18 juin 2018 et le quatrième et dernier versement vient à échéance le 20 août 2018.

Article 8.2

Que seul le montant du versement échu est exigible lorsqu'un versement n'est pas fait dans les délais prévus.

Article 8.3

Que chaque fois, lors d'une taxation complémentaire, que le total de toutes les taxes dépasse 300\$ par unité d'évaluation, le compte est divisible en deux versements égaux, dont le premier versement vient à échéance 30 jours après l'envoi du compte et le second quatre-vingt-dix jours après l'envoi du compte.

Article 8.4

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 12%.

Ce taux s'applique également à toutes les créances impayées avant l'entrée en vigueur du

présent règlement.

Article 8.5

Lorsque le montant total (**4 versements**) est payé en entier le ou avant le 15 février 2018, un escompte de 1% est accordé.

SECTION 9

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 9.1

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ

10. ADOPTION, RATIFICATION ET PAIEMENT DES COMPTES

2018-01-31

Il est proposé par *Pierre Blouin*

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer totalisant 117 891,04 \$ en référence aux chèques nos 201700894 à 201700913 et nos 201800001 à 201800079 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 2016-103 totalisent 24 228,82 \$.^{xxv} Les salaires versés et les retenues à la source pour le mois précédent totalisent un montant de 58 576,72 \$.

ADOPTÉE

11. CORRESPONDANCE

2018-01-32

Il est proposé par *Perry Bell*

ET RÉSOLU de classer la correspondance selon le calendrier de conservation des archives.

ADOPTÉE

12. DIVERS

12.1 Contrat de services avec Michel Richer

2018-01-33

Il est proposé par *Lee Brazel*

ET RÉSOLU de mandater Yann Vallières pour établir les modalités d'un contrat de service avec Michel Richer pour une banque de 10 heures à raison de 1 000 \$.

ADOPTÉE

13. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS TRAITÉS

Le président de SICA, Marc-Sylvain Pouliot invite les élus à la prochaine rencontre et à l'assemblée générale de SICA le 24 février.

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2018-01-34

Il est proposé par *Audrey Turgeon*

De clore la présente séance à 21h03, l'ordre du jour étant épuisé.

Je, Yann Vallières, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut

à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yann Vallières, maire

Bibiane Leclerc, secrétaire-trésorière

i	Résolution expédiée 2018-01-10
ii	Journal Envol, site WEB
iii	Rés. Et chèque envoyés 2018-01-17
iv	Chèque envoyé 2018-01-17
v	Chèque envoyés 2018-01-11
vi	Rés. Expédiée à Sylviane Marchand 2018-01-10
vii	Rés. Expédiée à Sylviane Marchand 2018-01-10
viii	Résolution et chèque transmis le 2018-01-17
ix	Chèque expédié le 2018-10-17
x	2018-01-10, Bibiane et Gaétan
xi	Inscription Annie-Claude 2017-11
xii	Prévue pour le 2018-02-01
xiii	Expédiées le 2018-01-19
xiv	Formulaires expédiés le 2018-01-09
xv	Chèque expédié 2018-01-11
xvi	Chèque posté 2018-01-11
xvii	Rés. Envoyée à Francine Légaré 2018-01-09
xviii	Rés. Et liste des ressources expédiées à Maude Tremblay Létourneau-2018-01-17
xix	Chèque envoyé 2018-01-17
xx	Inscription Alain 2018-01-23
xxi	Res. Expédiée à la Caisse 2018-01-10
xxii	Ouverture le 2018-02-02
xxiii	Rés. Expédiée le 2018-01-22
xxiv	Rés. Expédiée le 2018-01-23
xxv	Chèques postés le 2018-01-11